

*La citoyenneté canadienne comme
élément de la stratégie constitutionnelle
du gouvernement fédéral*

*Mémoire présenté au
Comité permanent de la
Citoyenneté et de l'Immigration*

par le

*Mouvement national
des Québécoises et Québécois*



2 juin 1994

Au nom du Mouvement national des Québécoises et Québécois, je tiens à remercier le Comité permanent de la Citoyenneté et de l'Immigration de nous avoir invités dans le cadre des présentes consultations. Il serait peut-être utile que je commence cette présentation en vous donnant quelques informations sur ce qu'est le Mouvement national des Québécoises et Québécois. Nous comprendrions tout à fait que vous puissiez être peu familiers avec notre Mouvement; il ne nous est arrivé que rarement de présenter un mémoire ici, à Ottawa.

Le Mouvement national des Québécoises et Québécois est une fédération regroupant 15 Sociétés nationales ou Saint-Jean-Baptiste représentant autant de régions du Québec et dont le nombre de membres s'élève à près de 200 000. Fondée en 1947, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec est devenue en 1972 le Mouvement national des Québécoises et Québécois. Ce n'est pas sans fierté qu'on évoque l'histoire du MNQ qui a su accompagner le peuple québécois tout au long de son cheminement. À travers les grands moments de l'histoire du Québec, le MNQ a évolué avec le peuple québécois, lutté avec lui.

En 1969, dans la foulée des États généraux du Canada français dont il avait été le maître d'oeuvre, le Mouvement national des Québécoises et Québécois s'est prononcé en faveur de la souveraineté politique du Québec comme «condition indispensable au développement ordonné des ressources humaines, physiques et économiques de la collectivité québécoise».

En attendant que les Québécoises et les Québécois se donnent le Québec comme pays, le MNQ se préoccupe des événements qui touchent aux intérêts du Québec. L'invitation qui nous a été faite par votre Comité nous permet aujourd'hui de présenter notre opinion sur le projet du Gouvernement canadien en matière de citoyenneté et d'immigration et de nous interroger sur ses intentions.

Alors que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, monsieur Sergio Marchi, annonce le lancement du processus en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur la citoyenneté ainsi que des mesures dans le traitement des demandes de citoyenneté, nous avons réfléchi sur ce qu'il convenait de dire à

ceux et celles qui effectuent ces consultations. En tout premier lieu, il est très important de spécifier que les questions de citoyenneté et d'immigration constituent des préoccupations de premier ordre pour les Québécoises et Québécois.

Pour le Québec, comme probablement pour le Canada, l'ensemble des questions liées à l'immigration dépassent, et de loin, le simple calcul d'entrées et de sorties. Notre Mouvement porte une attention particulière à l'immigration, dans le cadre d'une politique globale de la population au Québec. Il serait trop long et peu utile d'entrer ici dans les détails d'une telle politique, mais il convient cependant d'énoncer clairement qu'aux choix que fait une société en matière d'immigration, sont liées des responsabilités claires et précises en matière d'accueil et d'intégration des immigrants. Il s'agit là de responsabilités importantes pour une société ouverte et moderne.

Le Gouvernement du Québec, depuis une quinzaine d'années et plus particulièrement depuis 4 ou 5 ans, a élaboré diverses politiques d'accueil et d'intégration. Ces énoncés de politiques furent d'ailleurs bien reçus au Québec et y ont rapidement créé un consensus. Les ententes Québec/Canada dans ce dossier reconnaissent le caractère spécifique du Québec et lui accordent l'autorité dans le domaine de la sélection, de l'accueil et de l'intégration des immigrants.

C'est donc dans ce contexte qu'il convient d'étudier les propositions du ministre Marchi. Madame la présidente, je veux être très claire, afin que vous et vos collègues compreniez bien nos positions. Je n'ai pas la prétention de représenter ici le Québec; cependant, le Mouvement national des Québécoises et Québécois est suffisamment représentatif pour que nous nous permettions quelques commentaires.

La démarche entreprise par le ministre Marchi et par le Gouvernement fédéral nous apparaît très importante. Il est tout à fait légitime qu'un pays s'interroge sur la façon de revaloriser sa citoyenneté en tenant compte de ses valeurs fondamentales. Dans les documents qu'il distribue, et dans les discours qu'il fait, le ministre Marchi, de façon tout à fait lucide, reconnaît la valeur symbolique du processus qu'il entreprend. Comme il le disait lui-même dans

son discours du 14 avril dernier à la Chambre des communes, «nous devons commencer à voir dans la citoyenneté plus que la simple aspiration des immigrants. Nous devons commencer à en faire le ciment qui nous unit tous».

Nous devons dire cependant au ministre Marchi que cette démarche, à ce moment-ci de notre histoire, sera perçue au Québec comme une manipulation par le Gouvernement fédéral. À quelques mois d'un référendum sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, une démarche visant à promouvoir une citoyenneté canadienne sera vue pour ce qu'elle est : une façon plus ou moins élégante de contourner les règles démocratiques que se sont données les Québécoises et Québécois.

Ce n'est pas sans surprise que la population du Québec voit agir le Gouvernement fédéral dans plusieurs domaines. En quelques semaines à peine, on l'a vu annoncer son intention de centraliser certains pouvoirs en matière de formation de la main-d'oeuvre; on entend ce qui se dit au sujet du rôle des provinces dans la préparation du Forum sur la santé; on s'inquiète, dans les capitales provinciales, du rôle qu'Ottawa entend jouer en éducation, pourtant compétence exclusive des provinces. Nous devons maintenant croire que le projet du ministre Marchi s'inscrit dans la démarche générale de son gouvernement. On peut comprendre que s'élèvent au Québec, comme d'ailleurs dans d'autres provinces, des voix de personnes qui s'inquiètent des projets fédéraux.

Chaque semaine, à la radio ou à la télévision, nous assistons aux interventions du Premier ministre, monsieur Chrétien, qui répète qu'il refuse de parler de Constitution et que personne ne souhaite en entendre parler. Chaque semaine, nous sommes forcés d'écouter les membres de son gouvernement répéter que de discuter de Constitution c'est faire perdre son temps à la population canadienne. Pourtant, qui, en douce, modifie les rapports de pouvoirs au sein de la Fédération canadienne? Qui décide que le Gouvernement fédéral a le devoir de s'occuper d'éducation, alors qu'il s'agit d'une compétence exclusive des provinces? Qui décide d'exclure les provinces des importantes discussions sur la santé alors que les provinces en ont la responsabilité? Qui a dit que la Constitution n'était pas importante?

Le gouvernement dont est membre monsieur Marchi semble avoir un «plan de match» bien clair. Il se prépare lentement mais sûrement à la campagne référendaire. Mais ce gouvernement ne doit pas se surprendre que la population du Québec en soit consciente.

Différents éléments du dossier offert par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration nous ont amenés à réagir.

Dans les documents on s'aperçoit rapidement qu'aucune place n'est faite aux Québécoises et Québécois. Madame la présidente, mes compatriotes ne se retrouvent ni dans le «bilinguisme officiel» ni dans le «multiculturalisme», considérés ici comme valeurs fondamentales de la société canadienne. D'une part, les Québécoises et Québécois ont une identité bien à eux; d'autre part, ils ont opté très rapidement pour une autre approche que le multiculturalisme pour définir leurs relations avec ceux et celles qui ont adopté le Québec, et que le Québec a adoptés, au fil des ans. Dans une lettre qu'il adressait le 11 novembre 1971 à son homologue canadien, le Premier ministre du Québec, monsieur Robert Bourassa, prenait ses distances face à un multiculturalisme qui laisse le Québec très mal à l'aise. «(...) si le Gouvernement fédéral assume des obligations générales vis-à-vis de toutes les cultures qui se rencontrent au Canada, le Québec se doit d'assumer le rôle de premier responsable sur son territoire de la permanence de la langue et de la culture françaises.»¹

Plutôt que de favoriser la mosaïque où tous vivent les uns à côté des autres, plutôt que les uns avec les autres, le Québec a fait le pari d'un modèle d'intégration qui suppose que les références aux cultures d'origine ne sont ni effacées ni gardées en vase clos, mais réinvesties dans la société d'accueil, la société québécoise.

La réflexion sur le modèle d'intégration, qui sert de politique de citoyenneté en attendant la souveraineté du Québec, a été amorcée depuis longtemps. Elle s'articule autour de ce qui est appelé «culture publique commune», c'est-à-dire le patrimoine constitué d'une histoire, d'une langue commune, d'un ensemble de valeurs, de lois et d'institutions. Ce patrimoine réunit tous les Québécois et toutes les Québécoises, quelle que soit leur culture d'origine. En ce sens, l'apprentissage du français demeure, pour le Québec, une condition à l'obtention de la citoyenneté.

Je crois pertinent de citer ici celle qui fut, jusqu'à l'an dernier, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Monique Gagnon-Tremblay. Dans un texte signé par elle dans *La Presse* du 13 octobre 1993 on pouvait lire : «Une culture publique commune, c'est en effet bien davantage que cette structure juridique que nous partageons avec les autres sociétés démocratiques : c'est aussi ce que nous en faisons. Une société est toujours le produit d'une histoire particulière. Au Québec, celle-ci exprime la volonté répétée de maintenir et de développer une société distincte en Amérique du Nord. Il y a donc une histoire à assumer.»

Nous ne pouvons nier qu'il soit légitime pour le Canada de chercher à définir ce que signifie pour les Canadiennes et Canadiens la citoyenneté canadienne. Mais nous ne pourrions accepter que cette recherche se fasse au détriment du caractère spécifique du Québec.

D'autant plus que cette politique s'appuie sur des actions, comme la promotion de la citoyenneté canadienne et l'éducation civique, qui signifient dans les faits une ingérence dans le domaine québécois de l'éducation parce qu'elles nécessitent des programmes spéciaux qui s'adressent aux élèves des niveaux primaire et secondaire. Le Gouvernement fédéral n'a absolument aucun droit de regard sur le contenu du matériel pédagogique utilisé dans les écoles du Québec. C'est d'ailleurs au Québec que doit être confiée l'élaboration du matériel pédagogique utilisé au Québec dans la préparation à la citoyenneté, en conformité avec les politiques québécoises d'intégration et d'accueil.

Lorsque nous avons témoigné devant le Comité permanent des ressources humaines l'hiver dernier, nous avons constaté, à la lecture des documents portant sur le projet de modernisation et de restructuration du système de sécurité sociale du Canada, qu'il existe plusieurs façons de modifier l'équilibre constitutionnel au Canada. Il existe bien sûr celle qui a permis au Canada de rapatrier et de modifier la Constitution sans l'accord du Québec en 1982; il existe celle des Conférences fédérales-provinciales comme celles qui ont mené aux accords du Lac Meech et de Charlottetown et au référendum de 1992; mais il existe également l'approche qui vise sournoisement à modifier les pouvoirs des partenaires de la Fédération sous le couvert de réformes que l'on veut en profondeur. Il s'agit en effet ici d'une approche qui, sans jamais le mentionner, modifie le rapport des juridictions fédérales et provinciales.

Bien qu'il soit légitime pour un pays de s'interroger sur la façon de revaloriser sa citoyenneté en tenant compte de ses valeurs fondamentales, le Gouvernement fédéral utilise ce projet pour entreprendre dès maintenant la campagne référendaire au Québec. Nous voulions vous assurer que le Québec n'acceptera pas que le Gouvernement fédéral court-circuite les processus démocratiques québécois sous le couvert de ses réformes.

Madame la présidente, je vous remercie de nous avoir invités à réagir au projet du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je puis vous assurer que j'apprécie à sa juste valeur la chance qui nous est accordée de pouvoir débattre calmement et respectueusement des enjeux qui nous intéressent, au Québec et au Canada.

¹ Lettre publiée le 17 novembre 1971 dans *Le Devoir*.